



clermont
auvergne
métropole

Appel à candidature RÉSIDENCE D'ÉCRIVAIN.E

Objectifs

- Soutenir et encourager la création littéraire de textes courts.
- Fédérer un public autour des rencontres d'auteurs.



Calendrier



• PROPOSER SA CANDIDATURE

L'appel est ouvert du 1er février au 28 avril 2024.

• ÊTRE EN RÉSIDENCE

D'une durée totale de 2 mois (consécutifs ou fractionnables), la résidence se déroulera entre janvier et mars 2025.

Environnement



La résidence se déroulera sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole, et plus particulièrement en relation avec l'équipe et le public de la médiathèque Hugo-Pratt (Cournon-d'Auvergne). Des temps de médiation pourront néanmoins être pensés ailleurs au sein du réseau de lecture publique.



@J.Way



Rayonner ensemble

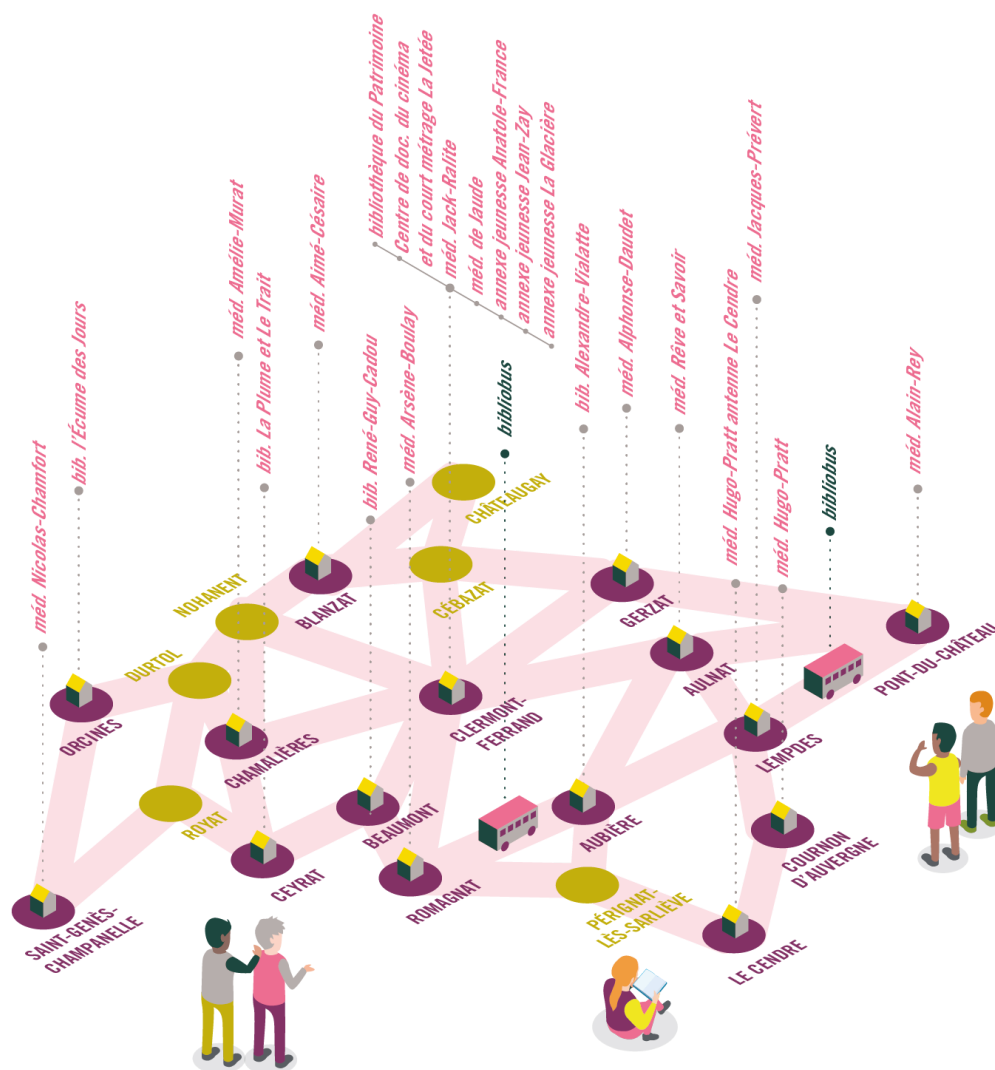
CLERMONTMETROPOLE.EU

Environnement de la résidence

Située au pied de la chaîne des Puys, classée patrimoine mondial de l'Unesco, Clermont Auvergne Métropole regroupe 21 communes.

Quinze médiathèques, la bibliothèque du Patrimoine et le centre de documentation du cinéma et du court-métrage La Jetée maillent ce territoire. Ces établissements accueillent les habitants de la métropole et au-delà. Au total chaque année, ce sont 750 000 passages qui sont enregistrés dans ces médiathèques et 40 000 lecteurs environ sont inscrits.

Lieux de rencontres, d'échanges, de connexions, de loisirs et de découvertes, toutes ces médiathèques proposent une offre de documentation (livres, revues, liseuses, livres audio, CD et DVD), accès Wifi, ainsi que des activités artistiques et culturelles entièrement gratuites.



Cadre de la résidence

Cette résidence a pour principal objectif de soutenir et d'encourager la création littéraire contemporaine de textes courts, au sein de notre territoire déjà sensibilisé à ce format (Festival du Court-Métrage, Rendez-Vous du Carnet de Voyage, La Semaine de la Poésie, Vidéoformes, etc.). Elle s'inscrit dans une contemporanéité de l'écrit où le texte court correspond aux pratiques actuelles de l'écriture numérique tant comme source d'inspiration, que comme processus créatif ou mode de diffusion.

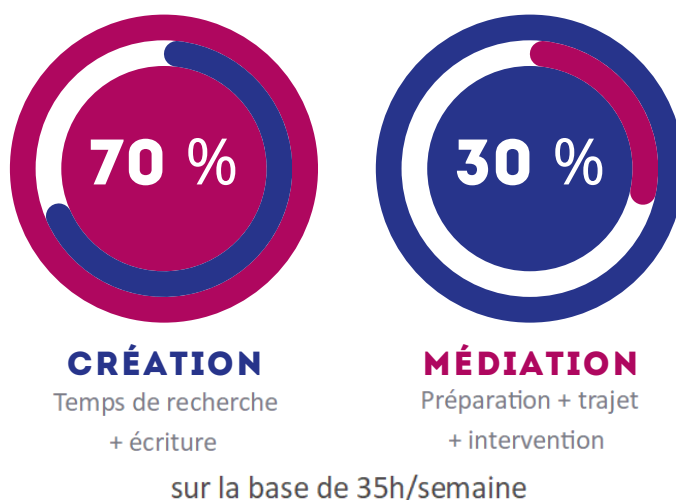
Nous entendons par texte court, une forme littéraire brève - fragments, chroniques, aphorismes, poésie, correspondance, carnets, micro-fictions, contes, romans courts, etc. (moins de 100 p.), pouvant être une création aboutie ou l'ébauche d'un texte plus ambitieux.

Cette résidence apportera des conditions favorables à la création et au développement d'un public autour des rencontres d'auteurs.

● Calendrier

La résidence couvre une durée de 2 mois sur la période janvier-mars 2025 (de manière consécutive ou sécable 1 fois). La présence de l'auteur pour les Nuits de la Lecture (3e week-end de janvier) fait partie intégrante de la résidence.

● Conditions d'accueil



La résidence offrira à l'écrivain le temps et la liberté de poursuivre en toute sérénité son travail d'écriture personnel. Il sera sollicité pour quelques rencontres professionnelles, scolaires et/ou publiques. Ce programme de médiation sera construit conjointement entre les bibliothécaires et le résident, en amont du séjour. Il sera accompagné par un bibliothécaire pour chacune de ses interventions.

Les médiathèques pourront accueillir le résident du mardi au samedi, ce dernier jour étant privilégié pour l'ensemble des actions de médiation.

Le lieu de résidence défini pour l'édition 2025 est la médiathèque Hugo-Pratt (3500 m²/100 000 documents), située 1 Rue Pierre-Jacquet – 63 800 Cournon-d'Auvergne. Elle accueille plus de 112 000 personnes par an. Ce lieu mettra à disposition de l'écrivain un espace de travail et une connexion wifi.

● Modalités financières

● Rémunération

Sous forme de bourse à hauteur de 2 000 € bruts par mois versés sous forme de droits d'auteur.

● Hébergement

Directement pris en charge par Clermont Auvergne Métropole : mise à disposition d'un logement tout confort avec accès wifi, situé sur le territoire des communes de Cournon-d'Auvergne, Le Cendre ou autre commune à proximité immédiate.

● Frais de déplacement

- prise en charge de 2 A/R domicile-lieu d'hébergement
- prise en charge des frais de déplacement sur le territoire métropolitain (transport individuel ou collectif), pour les actions de médiation

● Frais de séjour à la charge de l'écrivain.e

- assurances personnelles
- frais de subsistance
- déplacements personnels

Cette résidence fera l'objet d'une convention spécifiant les engagements de Clermont Auvergne Métropole et de l'écrivain. Une attestation d'assurance de responsabilité civile couvrant le temps de résidence sera également demandée.

Comment candidater ?



● Calendrier du projet



● Documents à fournir

- ☐ une lettre d'intention (1 page maximum)
- ☐ une bio-bibliographie (2 pages maximum)
- ☐ une attestation du statut d'auteur (affiliation URSSAF, numéro SIRET le cas échéant)
- ☐ un exemplaire du dernier livre publié à compte d'éditeur (format imprimé ou numérique)
- ☐ une présentation des actions de médiation envisagées en direction des publics (2 pages maximum)
Des publics jeunes et/ou adultes pourront être associés à une démarche de co-crédation. L'intégration de la dimension participative au sein du projet de médiation sera très appréciée lors de votre candidature.
- ☐ *FACULTATIF : autres créations qui vous tiennent à coeur, qui rendent compte de votre univers et de vos liens avec le public.*

● Conditions d'éligibilité

- Être un auteur francophone (France + Pays limitrophes) professionnel affilié au régime de sécurité sociale des auteurs (quel que soit son régime fiscal) sans aucune autre rémunération
- Fournir un dossier de candidature complet
- Être publié à compte d'éditeur par un éditeur à diffusion nationale dans le réseau des librairies indépendantes
- Ne pas avoir déjà bénéficié d'aides du CNL en 2024
- Pouvoir être présent sur le territoire pendant 2 mois consécutifs ou non
- Avoir une expérience de la médiation auprès de publics divers
- Être autonome pour tout déplacement (hors médiation)

Contacts



Le dossier devra être envoyé le 28 avril 2024 au plus tard.

- Soit par voie postale à l'adresse suivante :

Clermont Auvergne Métropole

Direction de la Culture

64-66 Avenue de l'Union Soviétique – BP 40231 - 63 007 Clermont-Ferrand Cedex 1

- Soit par voie numérique aux adresses suivantes :

- jprugneau@clermontmetropole.eu

- cpeiter@clermontmetropole.eu

Renseignements complémentaires :

Justine PRUGNEAU

Responsable de l'action culturelle

et de la communication

Médiathèque Hugo-Pratt

04 73 98 35 07

jprugneau@clermontmetropole.eu

Chloé PEITER

Coordinatrice de l'action culturelle du réseau

lecture de Clermont Auvergne Métropole

04 73 98 35 53

cpeiter@clermontmetropole.eu

Cette résidence pourra, le cas échéant, être soutenue par
la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*